

Personne compétente en radioprotection - Renouvellement - Niveau 2 - Secteur transport de substances radioactives

Code référence : 96A

OBJECTIFS

Actualiser les connaissances de la personne compétente en radioprotection (PCR) afin de lui permettre de continuer à exercer ses missions précisées aux articles R4451-110 et suivants du Code du travail :

- énoncer et définir les grandeurs et concepts fondamentaux utiles pour la radioprotection, en radioactivité, interactions effets biologiques des rayonnements ionisants ;
- énoncer les principes de la radioprotection, les moyens de protection et de contrôle ;
- appliquer les dispositions prévues par la réglementation relative à la protection des travailleurs ;
- utiliser les appareils de détection des rayonnements ionisants adaptés aux situations de travail rencontrées ;
- effectuer des calculs de débits de doses et de protection en fonction des situations rencontrées ;
- évaluer les risques radiologiques et réaliser les analyses des postes de travail adaptées aux situations rencontrées ;
- mettre en œuvre le zonage d'une installation, les contrôles de radioprotection et le programme de protection radiologique ;
- appliquer les procédures relatives à la gestion des situations radiologiques dégradées ;
- assurer les missions relatives à la formation et à l'information des travailleurs sur le risque radiologique.

PUBLIC

Toute personne titulaire d'un certificat de PCR niveau 2 secteur Transport de substances radioprotection en cours de validité.

NB : Le candidat devra transmettre un descriptif d'activité au moins 15 jours avant le début de la formation. Ce document vise à apprécier l'expérience du candidat et à recueillir ses attentes et besoins en matière de formation.

PRÉ-REQUIS

Détenteur d'une formation PCR équivalente au niveau 2 ou niveau baccalauréat scientifique ou technologique à orientation scientifique

CONTENU

Analyses de risque et études de postes de travail, calculs de doses en exposition externe et interne, utilisation d'instruments de mesure en radioprotection, gestion de situations incidentelles, mise à jour en réglementation et radioprotection

Contrôles de connaissances : épreuve écrite, contrôle continu, épreuve orale

MÉTHODE

Exposés, travaux dirigés et pratiques, études de cas, mises en situation. Evaluation formelle des acquis.

Groupe limité à 12 participants.

La formation inclut des travaux pratiques mettant en œuvre des sources de rayonnements ionisants et/ou des visites d'installations en zone réglementée ; se conformer aux recommandations mentionnées dans les conditions de vente.